

Ministry of Education
Ministry of Training,
Colleges and Universities

Aboriginal Education Office

Mowat Block
900 Bay Street, 12th Floor
Toronto ON M7A 1L2
Tel: 416 314-5053
Fax: 416 212-3140

Ministère de l'Éducation
Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités

Bureau de l'éducation
autochtone

Édifice Mowat
900, rue Bay, 12^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Tél: 416 314-5053
Télé: 416 212-3140



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrice et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Alayne Bigwin
Directrice, Bureau de l'éducation autochtone

Taddesse Haile
Directeur, Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

DATE : 14 juillet 2011

OBJET : **Élèves des Premières nations et auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones**

Comme vous le savez, en avril 2007, le ministère a publié un guide intitulé *Les chemins de la réussite pour les élèves des Premières nations, Métis et Inuit*, afin d'aider les conseils scolaires à élaborer des politiques et des pratiques pour l'auto-identification des élèves autochtones.

Ce document indiquait que les politiques d'auto-identification doivent reconnaître l'existence des quatre cohortes suivantes d'élèves autochtones et répondre aux besoins de ces élèves :

Premières nations - Élèves des Premières nations qui ne vivent pas dans une réserve et fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province (sans être régis par une entente sur les frais de scolarité).

Premières nations (entente sur les frais de scolarité) - Élèves des Premières nations qui vivent dans une réserve et fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province en vertu d'une entente sur les frais de scolarité.

Métis - Élèves métis qui fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province.

Inuits - Élèves inuits qui fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province.

Le ministère continue d'encourager la communication et un dialogue ouvert avec les intervenants, pour les sensibiliser, les aider à mieux comprendre les enjeux et les appuyer.

Par suite des commentaires formulés par les intervenants et les membres de la collectivité en

octobre 2011, le ministère recueillera des données sur l'auto-identification volontaire des élèves autochtones appartenant aux trois cohortes suivantes :

Premières nations - Élèves des Premières nations qui fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province et vivent dans la localité où se trouve leur école, et élèves des Premières nations qui vivent au sein d'une collectivité des Premières nations et fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province en vertu d'une entente sur les frais de scolarité.

Métis - Élèves métis qui fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province.

Inuit - Élèves inuits qui fréquentent une école élémentaire ou secondaire financée par la province.

En attendant, nous encourageons les écoles et les conseils à mentionner la cohorte unique des Premières nations dans leurs politiques, communications, consultations et données et rapports.

Afin de permettre aux écoles, aux conseils, aux créateurs de logiciels et au ministère de modifier les politiques et de faire des changements techniques, le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) continuera d'accepter les données sur l'auto-identification des élèves des Premières nations et des Premières nations en vertu d'une entente sur les frais de scolarité pour la présentation des données de juin 2011.

De plus, conformément au *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, le ministère présentera les résultats scolaires des élèves qui se sont identifiés comme élèves des Premières nations et élèves des Premières nations en vertu d'une entente sur les frais de scolarité sous la forme d'une seule cohorte des Premières nations.

Veuillez trouver ci-joint une liste de questions et de réponses concernant les politiques, la collecte de données et la présentation des rapports.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter votre agent de l'éducation régional, Bureau de l'éducation autochtone. Nous sommes heureux de collaborer avec vous à l'application des politiques relatives à l'auto-identification des élèves et à l'établissement d'une base de données fiable qui servira de fondement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de programmes visant à répondre aux besoins des élèves des Premières nations, métis et inuits.

Cordialement.

Alayne Bigwin
Directrice
Bureau de l'éducation autochtone

Taddesse Haile
Directeur
Direction de la statistique et de l'analyse de
l'éducation

c. Sous-ministre adjoints
 Michael Kozlow, OQRE
 Adjoint de direction, bureau du sous-ministre

Directrices et directeurs

Chefs de service régionaux, Direction des services régionaux

Responsables de la GIARE

Secrétaires des directrices et directeurs de l'éducation

Chefs de service, Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

Personnes-ressources du SISON

Agentes et agent de l'éducation, Bureau de l'éducation autochtone